

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 6 juin 2018  
Nombre de Membres en exercice : 15 - Nombre de votants : 12

Le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

**Etaient présents :** Anne HÉRY - LE PALLEC, Béatrice COUDOUEL, Violette ROLLIN, Laurence BROT, Marie-José BESSOU, Emmanuelle DELQUE KOLIC, Jean BEAU, Thérèse HERVE formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :** Catherine DALL'ALBA (pouvoir à Violette ROLLIN), Sébastien CATTANEO, Daniel BASTIEN (pouvoir à Jean BEAU), Pierrette BOURDON, Yves CHOMEL (pouvoir à Béatrice COUDOUEL), José MALAHIEUDE (pouvoir à Marie-José BESSOU), Anny MICHEL.

Cécile RETIF a été nommée secrétaire de séance.

**2018-07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-13, L2121-31 et L1612-12 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le compte de gestion définitif établi par le Comptable public pour l'exercice 2017 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :



Paraphe




Délibération 2018-07

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes 2017</b>			
Excédent reporté 2016	15 355.80	28 720.64	44 076.44
Prévisions budgétaires totales	2 300.00	105 500.00	107 800.00
Recettes nettes	812.55	98 077.36	98 889.91
<b>Dépenses 2017</b>			
Déficit reporté			
Autorisations budgétaires totales	17 655.80	134 220.64	151 876.44
Dépenses nettes	-	126 316.85	126 316.85
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>			
Excédent	812.55		
Déficit		- 28 239.49	- 27 426.94
<b>Résultat de clôture</b>			
Excédent	16 168.35	481.15	16 649.50

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de clôture de l'exercice 2017, celui de tous les titres et des mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 Le Conseil d'Administration du CCAS,

- **APPROUVE** le compte de gestion du CCAS du Comptable public de l'année 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
 Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

*(Signature)*  
 Anne HÉRY - LE PALLEC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEVREUSE**

Date de convocation : 6 juin 2018  
Nombre de Membres en exercice : 15 - Nombre de votants : 12

Le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

**Étaient présents :** Anne HÉRY - LE PALLEC, Béatrice COUDOUEL, Violette ROLLIN, Laurence BROT, Marie-José BESSOU, Emmanuelle DELQUE KOLIC, Jean BEAU, Thérèse HERVE formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :** Catherine DALL'ALBA (pouvoir à Violette ROLLIN), Sébastien CATTANEO, Daniel BASTIEN (pouvoir à Jean BEAU), Pierrette BOURDON, Yves CHOMEL (pouvoir à Béatrice COUDOUEL), José MALAHIEUDE (pouvoir à Marie-José BESSOU), Anny MICHEL.

Cécile RETIF a été nommée secrétaire de séance.

\*

**2018-08 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame la Présidente précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif.

L'arrêt des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part le cas échéant, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Une délibération est nécessaire pour affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Vu les dispositions comptables et financières des articles L 1612-12 et L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu la délibération 2018-02 adoptant la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2017 ;

Considérant les résultats définitifs du compte administratif 2017 ;

Les soldes d'exécutions et le résultat étant les suivants :



Paraphe




Délibération 2018-08

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes 2017	812.55	98 077.36	98 889.91
Dépenses 2017	-	126 316.85	126 316.85
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>812.55</b>	<b>- 28 239.49</b>	<b>- 27 426.94</b>
Résultat reporté 2016	15 355.80	28 720.64	44 076.44
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>16 168.35</b>	<b>481.15</b>	<b>16 649.50</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil d'Administration du CCAS,

- DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat comme suit :

Affectation définitive du résultat au BP 2018	Section investissement	Section fonctionnement
Excédent d'investissement (= R 001)	16 168.35	
Besoin de financement (= R 1068)	0.00	
Excédent de fonctionnement (= R 002)		481.15

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 6 juin 2018 Nombre de Membres en exercice : 15 - Nombre de votants : 12
--

Le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

**Etaient présents :** Anne HÉRY - LE PALLEC, Béatrice COUDOUEL, Violette ROLLIN, Laurence BROT, Marie-José BESSOU, Emmanuelle DELQUE KOLIC, Jean BEAU, Thérèse HERVE formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :** Catherine DALL'ALBA (pouvoir à Violette ROLLIN), Sébastien CATTANEO, Daniel BASTIEN (pouvoir à Jean BEAU), Pierrette BOURDON, Yves CHOMEL (pouvoir à Béatrice COUDOUEL), José MALAHIEUDE (pouvoir à Marie-José BESSOU), Anny MICHEL.

Cécile RETIF a été nommée secrétaire de séance.

#### 2018-09 MODIFICATION DE LA REGIE UNIQUE D'AVANCES ET DE RECETTES

Madame la Présidente du Conseil d'Administration du CCAS expose :

La création d'une régie unique pour gérer les avances et les recettes et définir les produits et les modalités de recouvrement a été votée le 7 septembre 2015.

Il s'agit de modifier cette régie unique afin d'autoriser l'encaissement d'une nouvelle recette.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération 2016-59 du Conseil municipal du 12 décembre 2016 approuvant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, intégrant les indemnités des régisseurs dans la part fixe ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2015 décidant de supprimer la régie de recettes et la régie d'avances et de créer une régie unique d'avances et de recettes pour le CCAS à compter du 7 septembre 2015 ;



Paraphe




### Délibération 2018-09

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2016 décidant d'ajouter l'article 7 et de modifier l'article 8 ;

Considérant la nécessité de compléter la liste des produits encaissés avec la création du pass sportif senior ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 juin 2018 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
le Conseil d'Administration du CCAS,**

**- DÉCIDE de modifier l'article 3 de la régie unique d'avances et de recettes comme suit :**

**ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :**

- 1° : sorties seniors ;
- 2° : repas à domicile ;
- 3° : téléassistance ;
- 4° : animations ;
- 5° : remboursement de prêt ;
- 6° : pass sportif senior ;

**- PRÉCISE** que les autres articles de la régie unique d'avances et de recettes restent inchangés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 6 juin 2018 Nombre de Membres en exercice : 15 - Nombre de votants : 12
--

Le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

**Etai~~ent~~ent présents** : Anne HÉRY - LE PALLEC, Béatrice COUDOUEL, Violette ROLLIN, Laurence BROT, Marie-José BESSOU, Emmanuelle DELQUE KOLIC, Jean BEAU, Thérèse HERVE formant la majorité des membres en exercice.

**Etai~~ent~~ent absents** : Catherine DALL'ALBA (pouvoir à Violette ROLLIN), Sébastien CATTANEO, Daniel BASTIEN (pouvoir à Jean BEAU), Pierrette BOURDON, Yves CHOMEL (pouvoir à Béatrice COUDOUEL), José MALAHIEUDE (pouvoir à Marie-José BESSOU), Anny MICHEL.

Cécile RETIF a été nommée secrétaire de séance.

\*

#### 2018-10 CREATION DU PASS SPORTIF SENIOR

Madame la Présidente présente la mise en place d'un pass sportif senior. Il s'agit d'un dispositif permettant aux personnes âgées de 60 ans et plus (60 ans dans l'année d'inscription) de pratiquer une activité sportive à un tarif préférentiel.

Les objectifs de ces activités sont respectivement :

Gym équilibre : entretenir les facultés d'équilibre et une bonne condition générale, prévenir les chutes et retarder les problèmes cognitifs.

Aquagym : entretenir sa condition physique, se remuscler en douceur.

Ces activités auront lieu à Chevreuse, aux lieux et horaires définis par le CCAS en début de chaque année scolaire ;

Considérant que ces activités ne sont pas proposées par les associations locales ou quand elles existent, ne sont pas adaptées au public ciblé ;

Considérant la nécessité de développer des actions de prévention pour le public qui souhaite pratiquer une activité adaptée à leur âge ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif annuel pour ces deux pass ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil d'Administration du CCAS,**



Paraphe




Délibération 2018-10

- **DÉCIDE** des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :
- pass sportif senior - gym équilibre : 100€ par an
- pass sportif senior - aquagym : 150€ par an

En cas d'inscription annuelle, le règlement en 3 fois sera possible (septembre, octobre et novembre) à réception de la facture par le bénéficiaire.

- **PRÉCISE** que les inscriptions en cours d'année sont possibles, avec une réduction :
- inscription à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre: -30%
- inscription à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre : - 60%

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 6 juin 2018  
 Nombre de Membres en exercice : 15 - Nombre de votants : 12

Le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

**Étaient présents :** Anne HÉRY - LE PALLEC, Béatrice COUDOUEL, Violette ROLLIN, Laurence BROT, Marie-José BESSOU, Emmanuelle DELQUE KOLIC, Jean BEAU, Thérèse HERVE formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :** Catherine DALL'ALBA (pouvoir à Violette ROLLIN), Sébastien CATTANEO, Daniel BASTIEN (pouvoir à Jean BEAU), Pierrette BOURDON, Yves CHOMEL (pouvoir à Béatrice COUDOUEL), José MALAHIEUDE (pouvoir à Marie-José BESSOU), Anny MICHEL.

Cécile RETIF a été nommée secrétaire de séance.

\*

**2018-11 REVISION DES TARIFS REPAS A DOMICILE ET REPAS MENSUEL**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 25 novembre 2015 relative à la révision du tarif de repas à domicile livré aux personnes âgées de Chevreuse et du repas mensuel organisé pour les personnes âgées de Chevreuse dans l'un des restaurants scolaires ;

Considérant que les tarifs n'ont pas été révisés depuis cette date ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 Le Conseil d'Administration du CCAS,

- DÉCIDE de l'augmentation des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
repas à domicile livré	7 €	7,15 €
repas mensuel	12 €	13 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
 Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

